

Plan de services en français

Plan de services en français 2026-2027

Ministère de la Justice

This document is also available in English under the title of "French-language Services Plan 2026-27".

Message du sous-ministre

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan de services en français du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse pour l'exercice de 2026-2027. Ce plan, élaboré en collaboration avec l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques, témoigne de notre engagement constant à améliorer l'accès à la justice pour les communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

Forts des progrès accomplis, nous continuons de renforcer les services en français au moyen de la formation, de l'élaboration de politiques et de l'accès à des ressources juridiques. Cette année, nous poursuivons nos travaux de traduction de documents juridiques essentiels, nous élargissons les possibilités de formation en français pour le personnel et nous améliorons la prestation de services au sein des systèmes de justice familiale et pénale. Nous renforçons également notre collaboration avec nos partenaires du système de justice et les instances judiciaires afin de garantir que les services en français sont intégrés de manière significative et durable dans nos activités.

Ces efforts découlent de la collaboration au sein de notre personnel, entre les différents services gouvernementaux, ainsi qu'avec nos partenaires communautaires et judiciaires. Nous tenons à remercier le gouvernement fédéral pour son soutien continu, qui nous permet d'élargir l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Avant tout, nous savons que ce travail ne serait pas possible sans le dévouement des gens qui élaborent, mettent en œuvre et font respecter ces engagements au quotidien.

Merci à toutes les personnes qui contribuent à cet important travail. Votre contribution est essentielle pour garantir que le système de justice de la Nouvelle-Écosse est accessible, inclusif et à l'écoute des besoins de nos communautés acadiennes et francophones.



Alex Ikejiani

Sous-ministre de la Justice et sous-
procureur général

Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son Règlement. Nous croyons que les gens de la Nouvelle-Écosse doivent avoir accès à des services publics de qualité en français, et ce plan témoigne de notre engagement à faire en sorte que nos programmes, nos politiques et nos services répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d'autres organismes publics désignés dans tout le gouvernement (notamment l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie) par l'intermédiaire du Comité de coordination des services en français et de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNÉ). Nous accordons une grande importance à ces partenariats, qui nous permettent de continuer à bien comprendre les besoins propres à la communauté acadienne et francophone de notre province.

Nous encourageons la population de la Nouvelle-Écosse à solliciter les services du gouvernement en français. Nous encourageons également la communauté acadienne et francophone à faire entendre sa voix en siégeant au sein d'organismes, de conseils et de commissions, dont les postes sont régulièrement publiés par le Bureau du Conseil exécutif. Dans le cadre de nos efforts pour maintenir et améliorer nos services en français, nous accueillons avec plaisir tout commentaire sur nos progrès, et nous vous invitons à faire part de vos remarques ou questions à la coordonnatrice des services en français. Si vous souhaitez déposer une plainte officielle concernant les services en français, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

Coordonnatrice des services en français :

Stephanie Lo (stephanie.lo@novascotia.ca, 902-229-0861)

Services offerts en français

Le ministère de la Justice propose divers programmes et services en français :

- toutes les instances judiciaires sont habilitées à tenir des audiences criminelles en français;
- un service d'interprétation en français est disponible à la Cour provinciale pour toutes les personnes participant aux affaires criminelles et réglementaires;
- un service d'interprétation en français est disponible à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour toutes les personnes participant aux affaires criminelles, ainsi que, conformément à la loi, dans le cadre des affaires familiales ou civiles;
- les documents imprimés relatifs aux domaines prioritaires déterminés au sein des divisions sont offerts en français;
- du personnel bilingue dans cinq bureaux d'administration judiciaire situés dans des régions où la demande de services dans les deux langues officielles est plus élevée;
- la participation du personnel au programme « Bonjour! » du gouvernement de la Nouvelle-Écosse; le programme « Bonjour! » encourage le personnel francophone à proposer activement ses services en français; le logo « Bonjour! » est affiché pour indiquer que les services sont offerts en français et pour inviter la population francophone de la Nouvelle-Écosse à recourir aux services gouvernementaux en français;
- le site Web nsfamilylaw.ca/fr (*Droit de la famille Nouvelle-Écosse/Family Law Nova Scotia*) est offert dans les deux langues officielles;

- le *Programme d'information parentale/Parenting Information Program* en ligne est offert dans les deux langues officielles;
- les modules d'admission en ligne pour les questions liées au droit de la famille sont offerts dans les deux langues officielles;
- le rapport préalable à la condamnation en français (article 721 du *Code criminel*), y compris la participation de la personne contrevenante au processus de préparation et les échanges connexes en français, ainsi que la réception du rapport préalable à la condamnation en français pour l'audience de détermination de la peine;
- les Services correctionnels mettent à disposition sur leur site Web des renseignements en français destinés aux personnes détenues, aux victimes et à leur famille;
- des programmes sont proposés en français aux personnes mises en détention dans les établissements de détention;
- un suivi des personnes contrevenantes en détention et en liberté.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse appuie les services en français au moyen :

- d'avocates et d'avocats du personnel, d'une liste d'avocates et d'avocats de la défense du secteur privé pouvant intervenir dans le cadre d'un certificat d'aide juridique pour représenter la personne accusée;
- de son site Web nslegalaid.ca, qui fournit de l'information sur l'aide juridique dans les deux langues officielles;
- d'un service d'assistance téléphonique accessible 24 heures sur 24 qui fournit des avis juridiques gratuits et immédiats, en français ou en anglais, aux personnes arrêtées ou détenues;
- de son personnel qui participe à la campagne « Bonjour! » afin d'indiquer que des services sont offerts en français et d'inviter la population francophone de la Nouvelle-Écosse à recourir à des services juridiques en français.

Le Service des poursuites publiques offre les services suivants en français :

- Des procureures et procureurs de la Couronne francophones sont disponibles pour mener des poursuites judiciaires dans toute la province.
- Des communications orales et écrites en français avec divers organismes (notamment les services de police) et le public (y compris les personnes accusées, les témoins et les médias).

Communication en français avec le public

Ministère de la Justice

Les Services judiciaires, les Services correctionnels, les Services d'exécution des ordonnances alimentaires et les Services aux victimes sont les divisions du ministère de la Justice qui ont le plus de contacts avec le public. Les membres du personnel de ces divisions transmettent les demandes de services en français vers les membres du personnel de leur milieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si personne au sein d'un bureau n'est en mesure de répondre en français, les demandes sont transmises à la coordonnatrice des services en français du Ministère, au bureau principal, afin qu'elle les fasse traduire et qu'elle trouve du personnel capable de répondre aux demandes en français.

Les divisions du ministère de la Justice en contact avec le public participent à la campagne « Bonjour! » afin d'encourager les membres francophones du personnel à proposer activement leurs services en français et d'inviter la population francophone de la Nouvelle-Écosse à recourir aux services gouvernementaux en français.

Plus de 60 membres du personnel, parmi lesquels des procureures et procureurs de la Couronne, des sténographes judiciaires, des agentes et agents de probation ainsi que des juges de la Cour provinciale et de la Cour suprême, utilisent Antidote, un logiciel complet d'aide à la rédaction en français, afin de faciliter la correspondance en français avec les parties prenantes.

Commission d'aide juridique de la Nouvelle-Écosse

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fasse partie du présent Plan de services en français, elle fonctionne de manière indépendante du ministère de la Justice.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse participe à la campagne « Bonjour! » afin d'indiquer que des services sont offerts en français et d'inviter la population francophone de la Nouvelle-Écosse à recourir à des services juridiques en français. Le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, nslegalaid.ca, fournit de l'information sur l'aide juridique dans les deux langues officielles.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse dispose d'un personnel parlant couramment le français qui fournit des services juridiques en français. L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse tient également à jour une liste d'avocates et avocats francophones capables d'assurer des services d'assistance juridique d'urgence par téléphone en français.

Les membres du personnel de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse transmettent les demandes écrites ou orales en français aux membres du personnel de leur milieu de travail qui sont en mesure d'y répondre en français.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse répondra aux demandes en français; si personne au niveau local n'est en mesure d'y répondre, elle les transmettra aux membres du personnel capables de le faire en français. Si l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse reçoit une correspondance écrite en français, elle y répondra en français.

L'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse utilise Language Line (language.com), un service qui permet aux avocates et avocats et au personnel de soutien de bénéficier d'un accès 24 heures sur 24 à une ou un interprète en français ou en français canadien, par téléphone ou par vidéo.

Service des poursuites publiques

Le Service des poursuites publiques compte, dans chacune de ses quatre régions géographiques, des membres du personnel capables de répondre aux demandes du public souhaitant communiquer en français. Il compte aussi neuf procureures et procureurs de la Couronne qui peuvent mener des procès en français, conformément aux obligations en matière de communication prévues à l'article 530.1 du *Code criminel*.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2025-2026

Renforcer les cadres relatifs aux services en français

Ministère de la Justice

- A collaboré avec l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques pour rédiger et publier sur le site Web du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles, avant le 31 mars 2026, le compte rendu sur les services en français pour 2025-2026 et le Plan de services en français 2026-2027.
- A examiné le protocole d'audience en français afin de s'assurer qu'il est à jour.
- A examiné la politique de formation en français ainsi que des tableaux des besoins opérationnels afin de s'assurer que les besoins de formation ciblés sont bien pris en compte.
- A poursuivi la traduction des ressources et des renseignements relatifs à la *Norme d'accessibilité en matière d'environnement bâti/Built Environment Accessibility Standard* au fur et à mesure de son élaboration. Cette norme définit les exigences auxquelles les organisations doivent se conformer pour prévenir et éliminer les obstacles dans les lieux où les personnes vivent, travaillent, étudient et se divertissent.
 - Les ressources et les renseignements relatifs aux normes en matière d'environnement bâti, offerts sous divers formats (exemplaires imprimés, fichiers PDF, présentations enregistrées et vidéo), ont été traduits en français. Ces ressources comprennent des résumés de la norme (en format PDF et en version imprimée), la norme rédigée en langage clair (en format PDF et en version imprimée), ainsi que trois vidéos avec une voix hors champ en français. Elles ont été publiées sur le site Web de la Direction de l'accessibilité.
 - La Direction de l'accessibilité est en train d'élaborer de nouvelles ressources, qui devraient être terminées au cours de cet exercice financier et mises en ligne sur le site Web.

Il s'agit notamment de ce qui suit :

 - Une vidéo d'information détaillée sur la Norme d'accessibilité en matière d'environnement bâti est en cours de préparation, avec une voix hors champ en français. Cette vidéo sera mise en ligne sur le site Web de la Direction de l'accessibilité.
 - Les modèles destinés à la planification de l'accessibilité, exigés par la Norme d'accessibilité en matière d'environnement bâti, seront mis à disposition en français afin d'aider les entités francophones à se conformer aux exigences de cette norme.
- A traduit des documents concernant la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*), son règlement, les normes et les organismes du secteur public visés, et le Plan d'accessibilité

du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

- Le Plan d'accessibilité 2025-2028 du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a été traduit en français et publié sur le site Web de la Direction de l'accessibilité.
- A transmis des documents au Comité des règles aux fins d'examen : la version actuellement traduite des règles de procédure civile de la Nouvelle-Écosse, des formulaires et des avis de pratique par la magistrature, en vue de leur adoption éventuelle par le Comité des règles.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- A contribué à l'élaboration du compte rendu sur les services en français pour 2025-2026 et du Plan de services en français 2026-2027.
- A maintenu son adhésion au comité consultatif sur les services en français du ministère de la Justice en assistant et en participant à des réunions.

Service des poursuites publiques

- A maintenu sa représentation au sein du comité sur les services en français.
- A tenu à jour une liste des procureures et procureurs de la Couronne ayant l'habilité de mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code criminel* du Canada.

Consultation de la communauté acadienne et francophone

Ministère de la Justice

- A participé à des réunions en français avec l'AJEFNÉ.
- A octroyé à l'AJEFNÉ une subvention de 1 000 \$ afin de soutenir ses activités organisées dans le cadre de la Journée du droit en avril 2025.
 - Les élèves francophones ont eu l'occasion de se familiariser avec le système judiciaire canadien, d'assister à un procès à la Cour provinciale de Dartmouth et de participer à un procès simulé.
- A participé aux réunions du comité de coordination des services en français avec l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- A participé à des réunions du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
- Trois membres bilingues du personnel du ministère de la Justice ainsi qu'une personne bilingue du personnel de Service Nouvelle-Écosse et des Services internes ont assisté à l'assemblée annuelle de la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, qui s'est tenue à Halifax en août 2025, pour fournir des renseignements et une assistance aux déléguées et délégués francophones.
- Les Services correctionnels communautaires et le Nova Scotia Youth Centre :
 - ont assuré le suivi d'une ordonnance de probation à l'égard d'une personne adulte francophone;
 - ont fait appel à du personnel bilingue pour :
 - traduire et interpréter des documents judiciaires français provenant du Québec,
 - assurer la communication et la liaison avec les bureaux de probation du Québec,
 - coordonner et faciliter les transferts de dossiers entre les services correctionnels

de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

- Un agent de probation chevronné est intervenu devant une classe de travail social à l'Université Sainte-Anne pour présenter le rôle d'un agent ou d'une agente de probation.
- Établissements de détention :
 - Le personnel éducatif a fourni des romans en français et des dictionnaires français-anglais aux personnes en détention.
 - Le service d'aumônerie et d'accompagnement spirituel dispose d'un nombre limité d'ouvrages en français, notamment des agendas quotidiens annuels, des Bibles, des Corans, des livres et brochures sur l'islam, ainsi que des recueils de témoignages (récits personnels d'expérience carcérale rédigés par d'anciens détenus).
- A offert la possibilité de participer à des consultations sur l'accessibilité en français.
 - La Direction de l'accessibilité apporte son soutien au comité consultatif sur l'accessibilité afin d'organiser, en février et en mars 2026, une consultation publique conjointe sur ses projets de recommandations concernant les normes relatives à l'information et à la communication ainsi qu'aux transports publics. Une consultation en français sera proposée, avec des documents traduits en français.
- Nous avons apporté notre soutien au Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'accessibilité. Nous continuerons d'apporter notre soutien au CSAP dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'accessibilité, en faisant appel à des partenaires francophones afin d'orienter la conception des programmes et des services de renforcement des capacités.
 - La Direction de l'accessibilité a communiqué avec le CSAP afin de s'informer des moyens de lui apporter son soutien.
 - La Direction de l'accessibilité communique régulièrement avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au sujet de ses activités visant à aider le CSAP ainsi que les centres régionaux d'éducation (CRE) à mettre en œuvre leur plan d'accessibilité commun, et apporte son soutien lorsque cela s'avère nécessaire.
 - La Direction de l'accessibilité a rencontré la direction des opérations du CSAP (et des CRE) afin de lui fournir des renseignements sur la norme relative à l'environnement bâti.
- A assuré le suivi des demandes en français concernant le handicap et l'accessibilité.
 - Aucune demande en français n'a été enregistrée à ce jour.
- Tout au long de l'année, les Services juridiques ont apporté un soutien et des avis juridiques à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- La personne responsable de la coordination de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse était membre de l'AJEFNÉ.
- A traduit et mis en ligne du contenu en français sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.

Service des poursuites publiques

- Mis à jour du contenu en français sur le site Web du Service des poursuites publiques.

Créer et offrir des programmes et des services en français

Ministère de la Justice

- A donné une formation en terminologie juridique française dans le domaine du droit criminel par l'intermédiaire du Centre canadien de français juridique inc. (CCFJ).
- A offert des services en français devant le tribunal pénal, conformément à l'article 530 du *Code criminel*.
 - A mené 5 procès en français et 12 autres procédures en français.
 - A fait appel à des interprètes francophones à 130 reprises dans le cadre de procédures, pour un total de 558 heures d'interprétation.
- A proposé aux membres du personnel du ministère de la Justice, de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et du Service des poursuites publiques diverses possibilités de formation en français.
 - Au cours de l'année, 33 membres du personnel du ministère de la Justice, 5 membres du personnel du Service des poursuites publiques et 2 membres du personnel de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse ont suivi des cours de français de différents niveaux à l'Université Sainte-Anne.
 - Vingt-neuf membres du personnel du ministère de la Justice, ainsi qu'une ou un interprète judiciaire, une personne traduisant en français et une procureure ou un procureur de la Couronne, ont participé à une formation sur la terminologie juridique française offerte par le CCFJ; plusieurs y ont assisté à différentes reprises.
 - Six membres du personnel ont participé, en janvier, février et mars 2025, à des ateliers en ligne sur la correspondance juridique en français, organisés par l'Université de Saint-Boniface, au Manitoba.
- A donné un soutien continu aux initiatives de formation en français destinées aux juges de la province.
 - A parrainé deux juges de la Cour provinciale pour que ces personnes puissent suivre des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne.
 - L'une d'entre elles a bénéficié de 45 heures de cours particuliers en français, tandis que l'autre a bénéficié de 32 heures de cours particuliers en français.
 - A apporté un soutien à cinq juges qui ont participé à Juralingo, un programme de formation linguistique juridique en français destiné aux juges de la Cour provinciale, offert à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, au printemps et à l'automne 2025.
- A pourvu deux postes bilingues dans deux palais de justice.
- A financé l'acquisition d'équipements de vidéoconférence pour cinq palais de justice afin d'améliorer les services en français.
- A pris les dispositions nécessaires pour la traduction des documents en français.
- A continué à participer au programme « Bonjour! ».
- A supervisé des personnes en détention et dans la communauté, en français.
- A rédigé des rapports préalables à la condamnation en français.
- A fourni, sur demande, du matériel pédagogique en français aux personnes en détention dans des établissements de détention.
- A préparé et a téléversé des documents traduits en français sur la page Web des Services

correctionnels et a créé du matériel promotionnel bilingue.

- Recrutement et maintien en poste
 - A effectué plusieurs vérifications de références préalables à l'embauche en français.
- A traduit en français des documents relatifs aux normes d'accessibilité.
 - Une infographie a été réalisée afin d'expliquer le processus ainsi que les rôles respectifs du gouvernement, du Comité consultatif sur l'accessibilité et du public dans l'élaboration des normes d'accessibilité. L'infographie est disponible en format PDF accessible et sous forme d'image pour les réseaux sociaux; ces deux versions ont été traduites en français. Le fichier PDF se trouve sur le site Web de la Direction de l'accessibilité et sera diffusé auprès des partenaires.
 - Les recommandations relatives aux biens et services formulées par le Comité consultatif sur l'accessibilité à l'intention du ministre de la Justice, destinées à orienter le contenu et la mise en œuvre de la norme sur les biens et services, ont été traduites en français et publiées en ligne.
- Dans de nombreuses offres d'emploi, on peut lire « La maîtrise du français serait un atout » ou une formulation similaire, le cas échéant, pour des postes où le bilinguisme n'est pas exigé.
- A fourni des ressources en français consacrées à la sensibilisation à l'accessibilité et au renforcement des capacités.
 - La formation sur les fondements de l'accessibilité s'est déroulée en français à l'intention des organismes du secteur public concernés. Des francophones ont participé au programme.
 - Les documents de communication relatifs à la Semaine de sensibilisation à l'accessibilité ont été traduits en français.
 - Les documents de communication relatifs à la Journée internationale des personnes handicapées ont été traduits en français.
 - Les ressources « Comprendre le capacitisme », qui comprennent trois affiches, des diapositives de présentation, des notes pour les personnes qui présentent et un guide de FAQ, ont été traduites en français. La présentation fera également l'objet d'une vidéo commentée en français.
- A offert des services bilingues de règlement extrajudiciaire de conflits dans le cadre des affaires relevant de la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*).
- A fait la promotion des services en français au tribunal de la famille, notamment :
 - du Programme d'information parentale en ligne, au moyen des médias sociaux (X, Facebook), en rappelant au personnel d'offrir le Programme en français à la clientèle et en incluant les parties prenantes francophones dans le réseau des communications sur les médias sociaux.
- A traduit des documents relatifs au droit de la famille en français.
- A proposé au public des services et des programmes en français au moyen de plateformes en ligne et virtuelles.
 - A publié et diffusé les modules actualisés du Programme d'information parentale dans les deux langues officielles.
 - A publié et diffusé les modules d'ouverture de dossier mis à jour dans les deux langues officielles.

- A assuré la mise à jour régulière du contenu d'information juridique du site Web nsfamilylaw.ca dans les deux langues officielles.
- A organisé une séance d'information en mai 2025 en collaboration avec LanguageLine Solutions.
 - Cette séance avait pour objectif de fournir plus d'information sur les services d'interprétation offerts sur demande ou sur réservation, ainsi que sur les services d'interprétation audio ou vidéo (langue des signes américaine) et de traduction de documents.
- On fait régulièrement appel à Access Language Services lorsque des services d'interprétation sont nécessaires.
 - Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA) fait appel à des services de traduction lorsque cela s'avère nécessaire et peut, de temps à autre, avoir besoin de faire traduire des documents.
- De nombreuses possibilités ont été proposées au personnel et aux avocates et avocats tout au long de l'année, notamment diverses séances internes consacrées à des formations linguistiques spécialisées axées sur les activités particulières du ministère de la Justice et les services juridiques offerts au public.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- A offert une formation en français aux membres du personnel de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse par le gouvernement provincial.
- A fourni une assistance juridique en français aux personnes qui avaient demandé une avocate ou un avocat francophone.
- A renouvelé un abonnement à Language Line.

Service des poursuites publiques

- A fait connaître les formations en français proposées par le gouvernement provincial et d'autres organismes.
 - Six procureures et procureurs de la Couronne ont participé à une formation sur la terminologie juridique française offerte par le CCFJ.
 - Quatre procureures et procureurs de la Couronne ont participé aux cours offerts en français à l'Université Sainte-Anne.
- Huit procureures et procureurs de la Couronne ont reçu des exemplaires bilingues du *Code criminel*.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2026-2027

Renforcer les cadres relatifs aux services en français

Buts

Pour promouvoir et soutenir les structures administratives internes en renforçant les cadres stratégiques, législatifs et administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques s'engagent à :

- appliquer la *Loi sur les services en français* de la Nouvelle-Écosse et son Règlement;
- contribuer au plan annuel et au rapport d'étape du gouvernement provincial sur les services en français;
- élaborer et appliquer les politiques et les procédures visant à soutenir la prestation de services en français;
- sensibiliser le public aux services en français, à soutenir les membres du personnel et à renforcer la capacité du gouvernement à fournir des services en français.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Rédiger et publier, en français et en anglais, sur le site Web du ministère de la Justice, avant le 31 mars 2026, le compte rendu sur les services en français pour 2025-2026 et le Plan de services en français 2026-2027.
- Traduire en français les documents liés aux normes en matière d'accessibilité, y compris les recommandations soumises au ministre de la Justice concernant les normes sur l'information et les communications et sur le transport en commun, ainsi que les documents soumis à l'examen public concernant les normes sur l'éducation, l'emploi et les biens et services.
- Traduire les documents produits au sujet de la conformité, comme un guide pratique ou une infographie, sur la façon de déposer une plainte en cas de présomption de non-conformité.
- La *Charte canadienne des droits des victimes* reconnaît que les victimes d'actes criminels ont des droits, y compris le droit à l'information et à la participation. Les Services aux victimes cerneront et aborderont les obstacles à l'accès à la justice pour les victimes qui ont besoin de services de traduction ou d'interprétation afin d'accéder, en temps opportun, aux services, aux instances judiciaires et aux documents.
- Fournir des avis et une rédaction juridiques à l'appui des modifications législatives à la *Loi sur les services en français* et à son règlement, au besoin.
- Offrir une formation au personnel sur les modifications, en matière de langues officielles, apportées à la *Loi sur le divorce*.
 - Achever un module d'information en ligne qui présente une « offre active de services » (en français), accompagné d'une formation virtuelle pour le personnel des tribunaux sur le même sujet.
 - Élaborer une pratique exemplaire en matière « d'offre active de services » à l'intention du personnel du tribunal de la famille pour que des services en

français soient fournis à la clientèle sur demande.

- Poursuivre, en consultation avec la magistrature, l'examen et la rédaction de politiques et de procédures internes relatives aux modifications, en matière de langues officielles, apportées à la *Loi sur le divorce*.
- Continuer les travaux en vue de l'adoption de la version traduite des règles de procédure civile de la Nouvelle-Écosse, des formules et des avis de pratique :
 - examen, par la magistrature, de la version actuellement traduite des règles de procédure civile de la Nouvelle-Écosse, des formulaires et des avis de pratique, en vue de leur adoption éventuelle par le Comité des règles;
 - achèvement de la traduction de l'ensemble des règles de procédure civile de la Nouvelle-Écosse, des formulaires et des avis de pratique.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Maintenir son adhésion au comité consultatif sur les services en français du ministère de la Justice en assistant et en participant à des réunions.
- Contribuer à l'élaboration du compte rendu sur les services en français pour 2025-2026 et du Plan de services en français 2026-2027.

Service des poursuites publiques

- Continuer d'avoir une personne représentante au sein du comité sur les services en français du ministère de la Justice.
- Maintenir et mettre à jour une liste des procureures et des procureurs de la Couronne ayant l'habilité de mener des procès en français, conformément à l'article 530.1 du *Code criminel* du Canada.

Consultation de la communauté acadienne et francophone

Buts

Pour mobiliser la communauté acadienne et francophone au moyen de communications et de consultations à l'appui de son développement et de sa croissance, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques s'engagent à :

- appuyer la communauté dans son développement, par la consultation, la collaboration et l'établissement de partenariats;
- consulter la communauté et à communiquer avec elle, et à recueillir ses points de vue, ses commentaires et ses recommandations.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Continuer d'offrir la possibilité de participer à des consultations sur l'accessibilité en français, telles que la consultation publique sur la norme relative à l'éducation et la consultation publique conjointe sur les normes relatives à l'emploi et aux biens et services.
- Continuer de répondre aux demandes en français concernant le handicap et l'accessibilité, et à en assurer le suivi.

- Continuer de communiquer avec les organismes francophones désignés du secteur public et de les soutenir afin qu'ils respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'accessibilité*.
- Indiquer que la traduction en français des documents destinés à la consultation publique est offerte sur demande.
- Poursuivre la collaboration avec l'AJEFNÉ.
- Continuer à participer aux réunions du comité de coordination des services en français avec l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- Continuer de participer aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
- Suivre les demandes en français concernant les services proposés par les Services d'aide aux victimes.
- Prendre contact avec les prestataires de services communautaires acadiens et francophones afin de leur fournir des brochures d'information en français sur le programme et les services d'aide aux victimes, et de recueillir des renseignements sur les ressources communautaires en vue de l'accompagnement de la population concernée.
- Continuer de fournir un soutien et des avis juridiques à l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Par l'intermédiaire de la personne responsable de la coordination, rester membre de l'AJEFNÉ, ce qui exige notamment de participer aux événements sociaux et à l'assemblée générale annuelle de l'association, dans la mesure du possible.
- Publier du nouveau contenu ou des modifications sur le site Web de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, avec la possibilité de traduire ce contenu en français. Veiller à ce que tout le contenu publié en anglais sur le site Web puisse être traduit de façon continue.

Service des poursuites publiques

- Mettre à jour du contenu en français sur le site Web du Service des poursuites publiques.

Créer et offrir des programmes et des services en français

Buts

Pour appuyer la planification, la mise en œuvre et l'offre au public des services en français, le ministère de la Justice, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse et le Service des poursuites publiques s'engagent à :

- offrir des services et de l'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- accroître la capacité de fournir des services en français dans les secteurs prioritaires;
- appuyer la formation en français pour le personnel;
- mesurer, avec les personnes qui suivent les cours, les avantages et l'efficacité de la formation en français.

Mesures prévues

Ministère de la Justice

- Promouvoir les possibilités d'apprentissage du français auprès de l'ensemble du personnel, y compris les membres du Service des poursuites publiques et de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.
- S'efforcer de proposer davantage de documents, de ressources et de services en français dans le cadre du Programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse, en fonction des besoins régionaux.
 - Consulter les huit organismes de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse ainsi que les bureaux de services correctionnels communautaires, pour déterminer les besoins en français.
 - Recenser et classer par ordre de priorité les documents du Programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse (p. ex. ressources, documents de programme, formulaires et autres outils de soutien au programme) à faire traduire en français.
- Pourvoir les postes bilingues aux Services des tribunaux à mesure qu'ils se libèrent.
- Offrir, sur demande, des services de surveillance en français aux personnes sous garde et aux personnes en surveillance dans la collectivité.
- Préparer, sur demande, des rapports préalables à la condamnation en français.
- Veiller à ce que les personnes en détention aient accès, sur demande, à des ressources éducatives et à d'autres documents de lecture en français.
- Gérer et mettre à jour les documents en français, ainsi que le matériel pédagogique et promotionnel.
- Veiller à ce que la page Web des Services correctionnels soit fidèlement traduite en français et tenue à jour.
- Veiller à disposer d'une capacité bilingue suffisante pour répondre aux besoins opérationnels de la division tant pour le personnel (p. ex. recrutement, maintien en poste et planification de la main-d'œuvre) que pour la clientèle des Services correctionnels (p. ex. ouverture de dossier, évaluation, mises en œuvre des programmes et planification de la mise en liberté).
- Maintenir la participation au programme *Bonjour!* afin d'indiquer clairement que des services sont offerts en français.
- Continuer d'indiquer, dans plusieurs offres d'emploi, « la connaissance du français constituera un atout » ou une formulation similaire, le cas échéant, pour les postes où le bilinguisme n'est pas exigé.
- Continuer de fournir, en français, des ressources de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'accessibilité.
 - Fournir en français le matériel lié à la Semaine de sensibilisation à l'accessibilité et à la Journée internationale des personnes handicapées.
- Vérifier le Centre de ressources afin de déterminer quelles ressources publiques ne sont pas encore offertes en français.
- Promouvoir, auprès des communautés acadiennes, les possibilités d'emploi aux Services aux victimes.

- Promouvoir le recrutement d'avocates et avocats francophones pour le Programme de consultation juridique indépendante et de conseillères et conseillers pour le Programme de consultations pour victimes d'actes criminels.
- Continuer de donner la priorité à la traduction en français des documents destinés au public et à la clientèle, notamment ceux du Programme provincial de services aux victimes, du Programme de consultations pour victimes d'actes criminels, sur l'ordonnance de dédommagement et les conseils juridiques indépendants.
- Mettre à jour et tenir à jour le site Web des Services aux victimes afin d'y offrir en français les brochures, formulaires et renseignements jugés prioritaires.
- Afficher, à l'accueil de plusieurs bureaux du ministère de la Justice, une signalisation présentant un message de bienvenue multilingue.
- Poursuivre les activités visant à soutenir la prestation future du tribunal électronique en français et à appuyer son lancement une fois qu'il sera prêt.
- Continuer d'offrir au public des services et des programmes en français au moyen de plateformes en ligne et virtuelles.
 - Le service de tribunal électronique en français, une fois mis en service, ainsi que la poursuite des activités visant à soutenir sa mise en œuvre.
- Examiner la possibilité de perfectionner les compétences en français du personnel des Services du tribunal de la famille afin de répondre aux besoins opérationnels.
- Continuer d'offrir des services bilingues de règlement extrajudiciaire de conflits dans le cadre des affaires relevant de la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*).
- Continuer de faire la promotion des services en français au tribunal de la famille, notamment :
 - du Programme d'information parentale en ligne, au moyen des médias sociaux (X, Facebook), en rappelant au personnel d'offrir le Programme en français à la clientèle et en incluant les parties prenantes francophones dans le réseau des communications sur les médias sociaux.
- Continuer de traduire en français les documents en droit de la famille.
- Continuer d'offrir au public des services et des programmes en français au moyen de plateformes en ligne et virtuelles.
 - Publier et diffuser les modules actualisés du Programme d'information parentale dans les deux langues officielles.
 - Publier et diffuser les modules d'ouverture de dossier mis à jour dans les deux langues officielles.
 - Maintenir la mise à jour régulière du contenu d'information juridique du site Web nsfamilylaw.ca dans les deux langues officielles.
- Continuer d'examiner les possibilités d'élargir les services en français pour les membres du personnel et la clientèle du PEOA.
 - Collaborer avec les personnes-ressources des services en français afin de déterminer quelles options et quels financements sont offerts pour améliorer les services destinés aux membres du personnel et à la clientèle. Par exemple, le site Web du PEOA a été mis à jour afin d'inclure des versions en français du contenu initialement rédigé en anglais.
- Continuer d'utiliser les services linguistiques d'Access Language au besoin.
 - Continuer d'utiliser les services linguistiques d'Access Language lorsque la clientèle demande les services d'une ou d'un interprète pour le traitement de

son dossier du PEOA et ses communications avec le PEOA.

- Veiller à répondre en français, au moyen des services de traduction du gouvernement provincial, à la correspondance envoyée en français au ministère.

Aide juridique de la Nouvelle-Écosse

- Fournir une assistance juridique en français aux personnes qui avaient demandé une avocate ou un avocat francophone.
 - Promouvoir la connaissance du français comme atout souhaitable dans le recrutement de nouveau personnel.
- Continuer d'offrir au personnel de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse la formation en français mise à disposition par le gouvernement provincial.
 - Maintenir la communication avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de la formation en français et transmettre en temps opportun aux membres du personnel de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse les dates et les heures auxquelles cette formation est offerte.
- Maintenir un abonnement à Language Line.

Service des poursuites publiques

- Faire connaître les formations en français proposées par le gouvernement provincial et d'autres organismes.
- Continuer à fournir des licences du logiciel Antidote aux procureures et procureurs bilingues de la Couronne.
- Fournir le *Code criminel* en français aux procureures et aux procureurs bilingues de la Couronne.